

L'Association HQE a lancé tout récemment son appel à « Test HQE Performance Acoustique 2014 », pour expérimenter de nouvelles méthodes d'évaluation acoustique à l'échelle d'un ouvrage. Les acteurs du bâtiment de bureaux ou de logements collectifs existants et en activité ont jusqu'au 31 mai prochain pour déposer leur candidature à ce projet unique.



L'Association HQE a lancé tout récemment son appel à « Test HQE Performance Acoustique 2014 », pour expérimenter de nouvelles méthodes d'évaluation acoustique à l'échelle d'un ouvrage. Les acteurs du bâtiment de bureaux ou de logements collectifs existants et en activité ont jusqu'au 31 mai prochain pour déposer leur candidature à ce projet unique.

Dans le cadre de son projet « Construisons ensemble HQE Performance », l'Association HQE a lancé le 15 avril dernier l'appel à « Test HQE Performance Acoustique 2014 », pour expérimenter de nouvelles méthodes d'évaluation acoustique à l'échelle d'un ouvrage. Le but de cette démarche est de faciliter la lisibilité de la performance acoustique par l'utilisateur et les différents acteurs du bâtiment, via un affichage simple et scientifiquement fondé. L'expérimentation vise deux objectifs : caractériser la performance acoustique à l'échelle du bâtiment ; valoriser la performance grâce à un affichage simple et scientifiquement fondé.

Cet appel s'adresse à tous les acteurs de bâtiment de bureaux ou de logements collectifs existants et en activité. Les professionnels ont jusqu'au 31 mai prochain pour déposer leur candidature. Les règles techniques des études à réaliser sont téléchargeables sur le site de l'Association HQE.

Tous les bâtiments de bureaux ou de logement collectifs existants et en activité, sans prérequis de certification énergétique ou environnementale, peuvent participer à cet appel à test.

Les études que le « Test HQE Performance Acoustique 2014 » propose de réaliser sont basées sur trois méthodes expérimentales d'évaluation acoustique des bâtiments développées

respectivement par CERQUAL, le CINOV GIAC et le CSTB.

Les participants au test, les bénéfices sont :

- une connaissance plus fine de votre bâtiment sur le plan acoustique par la réalisation des études proposées,
- des propositions d’affichage valorisant et lisible de la performance acoustique de votre bâtiment calculées par les experts du test,
- la valorisation de votre engagement par une Attestation de participation au « Test HQE Performance acoustique 2014 »

Pour participer, il suffit de déposer dès aujourd’hui sa candidature, sur www.assohqe.org , et ce avant le samedi 31 mai 2014. Les acteurs inscrits auront ensuite jusqu’au 15 octobre 2014 pour réaliser le test et remettre leur dossier technique à l’Association HQE.